



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mutuelles

Question écrite n° 106541

## Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le regroupement des mutuelles militaires. En effet, de nombreuses associations du monde combattant, dont celle des retraités de la gendarmerie, craignent l'affaiblissement des mutuelles suite à la réforme de l'assurance maladie et aux divers remboursements successifs. De ce fait, elles demandent le regroupement des mutuelles militaires, voire leur fusion. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de procéder au regroupement des mutuelles militaires. - Question transmise à Mme la ministre de la défense.

## Texte de la réponse

Compte tenu de l'impact de la réforme de l'assurance maladie, de la transformation prochaine du soutien de l'État à la protection sociale complémentaire de ses agents et d'un marché de plus en plus concurrentiel sur ce secteur, la ministre de la défense avait souligné, dès l'été 2005, aux présidents des trois mutuelles militaires la nécessité de renforcer leurs synergies et de rapprocher leurs activités. Les présidents ont mené d'importantes réflexions internes qui leur ont permis de faire approuver lors des assemblées générales du mois de juin 2006, les principes d'un tel rapprochement entre les trois mutuelles militaires. Les mutuelles sont en effet des organismes de droit privé dont la politique est déterminée par un conseil d'administration dans le cadre des délibérations des assemblées générales. En complément, tous les acteurs de la filière « santé » de la défense (direction centrale du service de santé des armées, caisse nationale militaire de sécurité sociale, mutuelles de militaires, sociétés d'assurances complémentaires des militaires) ont été sensibilisés sur les évolutions en cours et la nécessité d'un fonctionnement optimisé sur l'ensemble de ce secteur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Didier Quentin](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106541

**Rubrique :** Économie sociale

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 octobre 2006, page 10482

**Réponse publiée le :** 28 novembre 2006, page 12450